

RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
en date du 26 juin 2018 ;

Vu La loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions diverses relatives à la fonction publique

Le décret 2013-121 du 6 février 2013 pris pour l'application du chapitre III du titre 1^{er} de la loi 2012-347 précitée

Le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la FPH

Articles 4-2 à 4-5 du décret du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la FPH

Vu la décision d'ouverture d'un recrutement sans concours d'Agent d'Entretien Qualifié au Centre Hospitalier de Bergerac,

Le jury composé comme suit :

- Monsieur RIOCHET Clément, Attaché d'Administration Service DRH
- Madame LALUE Martine, Infirmière Coordinatrice SSIAD de Belvès
- Monsieur BECHEAU Jean, Responsable Service Logistique
- Monsieur HINGAN Jean-Luc, Responsable Service Restauration et Magasin

s'est réuni le 26 juin 2018 ; 4 postes étaient à pourvoir, 8 candidatures ont été déclarées recevables et ont été auditionnées

Après audition et délibération le jury déclare admis :

Liste principale :

- Monsieur Didier VERNET
- Monsieur Stéphane LABLEIGNE
- Monsieur Nicolas COURIVAUD
- Madame Nathalie ROBINO

Liste complémentaire :

BERGERAC, le 26 juin 2018

Monsieur RIOCHET Clément

Attaché d'Administration
Service DRH

Mme LALUE Martine

Infirmière Coordinatrice

Monsieur BECHEAU Jean

Responsable Service Logistique

Monsieur HINGAN Jean-
Luc

Responsable Service
Restauration et Magasin

Affichage : Panneau face restaurant du personnel
Site Internet du Centre Hospitalier de BERGERAC
Logiciel BLUE MEDI